

COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

Mairie de VERT-EN-DROUAIS



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

Le jeudi vingt-huit mai deux mille vingt, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au Foyer rural, 1 Place du Général de Gaulle, sous les présidences respectives de Madame Evelyne DELAPLACE, Maire, et de Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT, en qualité de doyenne de l'assemblée, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DELAPLACE Evelyne, M. JEANPIERRE Pascal, Mme DUMON Florence, M. CASTEL Victoriano, Mme QUÉRU Béatrice, M. MATHA Olivier, Mme VILLALON Marie-Jeanne, M. JUMEAUX Bruno, Mme HERMELINE Jocelyne, M. PERDEREAU Bernard, Mme WISSOCQ Elodie, M. DIARD Marcel, Mme CAJET Odile, M. MONTEIRO Paulo, Mme GUICHARD-CHAUDAT Irène.

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Madame DUMON Florence.

HUIS-CLOS

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :
« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour	15
Votes contre	0
Abstention(s)	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Evelyne DELAPLACE, Maire sortant, rappelle les élections municipales du 15 mars dernier et transmet la présidence de l'assemblée à Madame Irène GUICHARD – CHAUDAT, doyenne.

Madame Irène GUICHARD – CHAUDAT, avec beaucoup d'émotion, prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Ce soir, en tant que doyenne du conseil municipale élu, j'ai l'honneur de présider cette « première séance » afin de procéder à l'élection de notre Maire. Je suis très fière, émue et ravie de prendre la route des 6 années à venir avec notre nouvelle équipe, qui je le souhaite de tout cœur s'investira avec « enthousiasme » et « bonne humeur » pour le bien de la commune et de nos concitoyens. »

Elle procède à l'appel des nouveaux membres élus et les déclare installés dans leurs fonctions au sein du conseil municipal.

Elle dénombre 15 conseillers présents et déclare le quorum atteint pour procéder à l'élection du Maire.

Elle donne lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Elodie WISSOCQ et Monsieur Marcel DIARD ont été désignés assesseurs par le conseil municipal.

Madame Irène GUICHARD – CHAUDAT invite, donc, le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Madame Evelyne DELAPLACE se porte candidate au poste de Maire.

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu :

Madame Evelyne DELAPLACE	14 voix
--------------------------	---------

Madame Evelyne DELAPLACE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

CRÉATION DES POSTE D'ADJOINTS

Madame Evelyne DELAPLACE, élue maire, rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats doivent comporter autant de noms qu'il y a de postes d'adjoints. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint.

Le Maire a constaté la liste suivante :

- Liste de Madame Florence DUMON

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :

La liste de Madame Florence DUMON :	15 voix
-------------------------------------	---------

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Florence DUMON, à savoir :

- 1^{er} adjoint : Florence DUMON,
- 2^{ème} adjoint : Pascal JEANPIERRE,
- 3^{ème} adjoint : Béatrice QUÉRU,
- 4^{ème} adjoint : Victoriano CASTEL.

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet une copie à chaque conseiller municipal.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer les commissions municipales, suivantes :

Commission Budget

- Monsieur Olivier MATHA
- Madame Jocelyne HERMELINE
- Monsieur Bruno JUMEAUX
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Victoriano CASTEL

Commission affaires scolaires - services périscolaire et extrascolaire

- Monsieur Olivier MATHA
- Madame Florence DUMON
- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Elodie WISSOCQ
- Monsieur Marcel DIARD
- Madame Jocelyne HERMELINE
- Monsieur Paulo MONTEIRO

Commissions fêtes et cérémonies

- Madame Béatrice QUERU
- Monsieur Pascal JEANPIERRE
- Madame Odile CAJET
- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Irène GUICHARD - CHAUDAT
- Monsieur Paulo MONTEIRO
- Madame Florence DUMON

Commission Urbanisme - Travaux – Assainissement

- Monsieur Pascal JEANPIERRE
- Madame Jocelyne HERMELINE
- Monsieur Marcel DIARD
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Bruno JUMEAUX
- Madame Elodie WISSOCQ

Commission Cadre de vie

- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Béatrice QUÉRU
- Monsieur Bruno JUMEAUX
- Madame Florence DUMON
- Monsieur Victoriano CASTEL
- Madame Irène GUICHARD -CHAUDAT

Commission en charge du personnel communal

- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Monsieur Pascal JEANPIERRE
- Monsieur Victoriano CASTEL

Commission Culture et référent office du Tourisme

- Madame Florence DUMON
- Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT
- Madame Odile CAJET

Commission Communication

- Monsieur Victoriano CASTEL
- Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT
- Madame Marie-Jeanne VILLALON
- Madame Béatrice QUÉRU

Commission Sociale

- Madame Béatrice QUÉRU
- Monsieur Bernard PERDEREAU
- Madame Irène GUICHARD-CHAUDAT
- Madame Jocelyne HERMELINE

CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné comme correspondant défense et sécurité :
☞ Monsieur Victoriano CASTEL

TERRITOIRE D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR - DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Victoriano CASTEL, délégué titulaire et Madame Evelyne DELAPLACE, délégué suppléant, pour représenter notre commune au sein du syndicat Territoire d'Energie d'Eure-et-Loir.

EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE – REPRÉSENTANT TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné comme représentants de notre commune au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie :

- titulaire : Monsieur CASTEL Victoriano,
- suppléant : Madame DELAPLACE Evelyne.

SAE PAQUETTERIE - DÉLÉGUÉS

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné deux délégués qui représenteront, au nom de l'Agglomération du Pays de Dreux, notre commune au sein du syndicat du SAE Paquetterie :

- Monsieur JEANPIERRE Pascal,
- Madame DELAPLACE Evelyne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et vingt-et-une minutes.

